



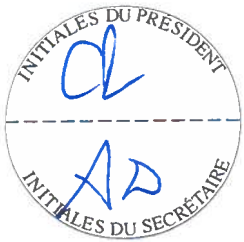
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Résolution Nouveaux taux de location pour bacs bleus et bruns
 - B) Résolution Embauche d'une adjointe à la direction et comptabilité
 - C) Résolution Modification des administrateurs de compte accès D
 - D) Résolution Mandat pour vente de terrains
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 18 février 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute,
Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de
Saint-André d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de
la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine
Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham,
et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire-trésorière
de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Était également présent : Monsieur Denis Richer, conseiller
de la ville de Lachute

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU
JOUR

1-02-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté,
tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

III - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- 1-Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-12-2020 au 18-02-2021, déposée par le président.

2-02-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

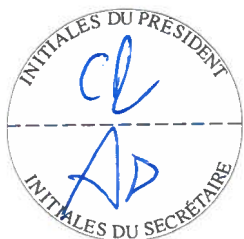
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-12-2020 au 18-02-2021, et ce, pour un montant de 450 081.25\$.

- adopté à l'unanimité

VII - ADMINISTRATION

- A) Résolution Nouveaux taux de location pour bacs bleus et bruns



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit réviser le prix de location aux citoyens pour des bacs bleus et bruns supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que le prix établi depuis plusieurs années est de 69.00\$ incluant les taxes, qui est chargé aux citoyens pour chaque bac supplémentaire ce montant forfaitaire est pour une durée indéterminée et remboursable à 100% lorsque le bac est retourné à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'à l'achat des bacs le coût est de 97.36\$ pour le bleu et de 87.85\$ pour le brun incluant une partie des taxes, prix valide du présent contrat se terminant le 31 décembre 2021;

3-02-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Catherine Trickey

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes détermine le nouveau taux de location qui sera de 97.36\$ pour le bleu et de 87.85\$ pour le brun pour une durée indéterminée et remboursable à 100%, ce taux sera révisé à chaque année.

Adopté à l'unanimité

B) Résolution Embauche d'une adjointe à la direction et comptabilité

CONSIDÉRANT le besoin de recourir à l'embauche d'une nouvelle adjointe à la direction pour cause de la mise à pied de Mme Pénélope Chartrand,

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'une remplaçante.

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées à la fin de l'année 2020 nous avons retenues la candidate suivante Mme Isabelle Charbonneau.

4-02-21

Il est

Proposé par :M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Andrea Daezli, directrice générale, à signer un contrat d'embauche pour Mme Isabelle Charbonneau pour la fonction d'adjointe à la direction et comptabilité, conformément aux politiques en vigueur à compter du 18 février 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

C) Résolution Modification des administrateurs de comptes accès D

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Isabelle Charbonneau à titre d'adjointe à la direction et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit désigner deux nouvelles administratrices principales du service AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un remplacement de signataire des effets bancaires;

05-02-21

Il est proposé par Catherine Trickey
Et appuyé par Richard Labonté

QUE madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, soit désignée administratrice principale en remplacement de Madame Pénélope Chartrand aux fins du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

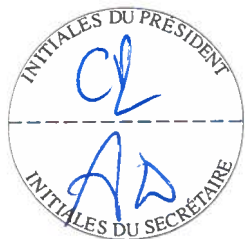
QUE madame Andrea Daezli, Directrice Générale, Soit également désignée administratrice principale aux fins du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE le nom de madame Pénélope Chartrand soit retiré comme signataire des effets bancaires à compter du 18 février 2021.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité, comme signataire additionnel des effets bancaires de ladite Régie.

QUE le président, le vice-président, la secrétaire-trésorière / directrice générale ou l'adjointe à la direction générale et comptabilité soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président ou du vice-président et celle de la secrétaire-trésorière / directrice générale ou de l'adjointe à la direction et comptabilité.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

D) Résolution Mandat pour vente de terrains

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

6-02-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder aux études de marché et négociations nécessaires afin de procéder à la vente des lots numéros 2 625 372 et 2 625 162 appartenant à ladite Régie.

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-02-21

Il est

Proposé par Mme Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 mars 2021 à 19h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute, située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli

Carl Péloquin Président